Commune du Tampon
Service du recensement

Dossier suivi par: Bruno Bicchierelli
S/C de : Anne-Flora Morel

Tél. 02 62 57 86 51 / 06 92 91 46 85
Poste interne : 86 51

Tampon, le 30 décembre 2025

au

Service communication
de la mairie du Tampon

Objet : Article de presse à faire paraître sur le site internet de la mairie et sur Facebook **et/ou** dans le journal municipal «L'ère du Tampon » **à réception et jusqu'au 31 janvier 2026.**

Intitulé de l'article : Enquête statistique de l'Insee sur l'emploi, le chômage et l'inactivité.

Madame, Monsieur,

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) effectue à l'échelle de La Réunion depuis de nombreuses années sur toute l'année, une importante enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité
.

Cette enquête permet de déterminer combien de personnes ont un emploi, sont au chômage ou ne travaillent pas (étudiants, retraités...). Elle est la seule source permettant de nous comparer avec nos voisins européens. Elle fournit également des données originales sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, les conditions d'emploi ou la formation continue.

A cet effet, tous les trimestres, un large échantillon de logements est tiré au hasard sur l'ensemble du territoire. Sauf exceptions, les personnes de ces logements sont interrogées six trimestres de suite : la première interrogation se fait par la visite d'un(e) enquêteur(rice) de l'Insee au domicile des enquêtés, les interrogations suivantes par téléphone ou sur Internet. Leur participation, quelle que soit leur situation à cette enquête est fondamentale, car elle détermine la qualité des résultats.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités tout au long de l'année 2026. Un(e) enquêteur(rice) de l'Insee prendra contact avec les personnes des logements sélectionnés. Il (elle) sera muni(e) d'une carte officielle l'accréditant.

L'enquêteur(rice) est tenu(e) au secret professionnel, les réponses des enquêtés resteront strictement confidentielles. Elles ne serviront qu'à l'établissement de statistiques comme la loi en fait la plus stricte obligation.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.